

**ACCORD CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE COMMISSAIRE AU COMPTE POUR  
LA SOCIETE TERRITOIRES PUBLICS  
PROCEDURE ADAPTEE**

**1. Identification de l'organisme qui passe l'accord cadre**

SPLA Territoires Publics – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2 -  
Tel : 02.99.35.15.15

**2. Procédure de passation**

Procédure adaptée dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

**3. Objet de l'accord cadre**

Le présent accord cadre a pour objet de confier à un commissaire aux comptes, dit titulaire, l'exécution des missions relevant du contrôle légal et de la certification des comptes en application des dispositions des articles L 225-218 et suivants, L 225-40, L 820-1 à L 823-20 et R 225-161 et suivants et R 821-1 R 823-21 du code de commerce (partie marché). Le commissaire aux comptes pourra également se voir confier des missions connexes, particulières ou complémentaires à sa mission résultant des obligations légales et des normes professionnelles applicables aux commissaires aux comptes (partie accord-cadre).

**4. Lieu d'exécution**

1, rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz  
CS 50726  
35207 Rennes cedex 2

**5. Durée de l'accord cadre**

La durée du marché est de 6 (six) exercices sociaux à compter de l'exercice 2020.

**6. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Retrait dématérialisé : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>

**7. Lieu et conditions de remise des plis**

Les plis contenant les candidatures et les offres seront remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>.

**8. Justificatifs à produire**

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

**9. Critères pondérés de jugement des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Prix : 40 %
- Qualité de la note méthodologique : 60 %.

**10. Renseignements administratifs et techniques**

Les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.

**11. Procédure de recours**

Instance chargée des recours : TGI de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abelard – 35000 RENNES.

**12. Date limite de remise des plis**

Le 21 août 2020 à 18H30

**13. Date d'envoi à la publication**

Le 06/07/2020